

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

*Pour toute la durée de la séance*

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

*À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37*

BELDA David

par MÉLADE Thierry

*À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47*

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

*À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06*

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

*À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00*

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

*À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27*

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178008a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	<u>BOMMALAIS Geneviève</u>			
	<u>FONTAINE Gabrielle</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>LESCAT Michel</u>			
	<u>MAMODE Nourjhan</u>			
(2)	<u>VITRY Faouzia</u>			
	<u>HUBERT Richenel</u>			
	<u>JAVEL François</u>	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	<u>PESTEL René Louis</u>	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	<u>DUCHEMANN Yvette</u>	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	<u>ADAME Brigitte</u>	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	<u>VOLIA-GARNIER Laetitia</u>			
	<u>LOWINSKY Jacques</u>	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
	<u>KICHENIN Virgile</u>	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(6)	<u>BÉLIM Audrey</u>			
(5)	<u>VOLIA-GARNIER Laetitia</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>ASSABY Maximilien</u>	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	<u>BOMMALAIS Geneviève</u>			Petite Enfance
	<u>FONTAINE Gabrielle</u>			
	<u>HOAREAU Jean-François</u>			
	<u>LESCAT Michel</u>			
	<u>MAMODE Nourjhan</u>			
(2)	<u>VITRY Faouzia</u>			
	<u>HUBERT Richenel</u>			
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(lien de parenté)	au titre de Prends un Asseoir	Rapport n° 17/8-031
	<u>ANNETTE Gilbert</u>	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	<u>CADJEE Ibrahim</u>	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	<u>CHOPINET Gérard</u>			Projet éducatif global
	<u>CLAIN Claudette</u>			Restauration scolaire
(1)	<u>ADAME Brigitte</u>			Scolaire
	<u>HO-SHING Cynthia</u>			Séniors
(3)	<u>ANDAMAYE Marie-Annick</u>	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	<u>BOMMAMAIS Geneviève</u>	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	<u>LOWINSKY Jacques</u>	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	<u>CHOPINET Gérard</u>	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	<u>COUDERC Alain</u>	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	<u>ORPHÉ Monique</u>	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	<u>KICHENIN Virgile</u>	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	<u>MAILLOT Gérald</u>	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	<u>ADAME Brigitte</u>	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	<u>JAVEL François</u>	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	<u>EUPHRASIE Didier</u>			
	<u>FIDJI Jean-Claude</u>			
(2)	<u>LOYHER Jeanne</u>	(délégués/ CINOR)		
	<u>ASSABY Maximilien</u>			
(2)	<u>VARONDIN Frédéric</u>			
	<u>DOKI-THONON</u>	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion  
CCAS Centre communal d'Action sociale  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CDÉ Caisse des Écoles  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
OMS Office municipal des Sports  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
OTI Office de Tourisme intercommunal  
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
BCD Basket Club dionysien  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06  
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031  
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47  
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance  
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27  
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178008a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăinati	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171216-178008a-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017

**OBJET**            **Création d'un Conseil consultatif de Redynamisation du Centre-Ville dionysien**

---

### **1° Rappel et références**

Pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, l'article L. 2143-2 du Code général des Collectivités territoriales prévoit la possibilité de créer des Comités consultatifs, qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune ou encore de travailler sur un projet d'équipement. Il s'agit d'une simple faculté et leur création est décidée par le Conseil municipal sur proposition du Maire.

Ces Comités sont nécessairement présidés par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire, mais ils peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au Conseil municipal, notamment des représentants des associations locales.

Il est proposé de constituer un Comité consultatif intitulé « Conseil consultatif de Redynamisation du Centre-Ville dionysien » sur demande de l'Union des Commerçants de la Ville par la voix de son président. Cette demande permet à la Ville d'élargir la gouvernance locale en matière de commerce au-delà des institutions (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat) aux commerçants et à leurs représentants, ainsi qu'aux représentants des autres acteurs du Centre-Ville.

### **2° Motivation et opportunité**

Le contexte de démocratie participative sur Saint-Denis favorise la participation des habitants au développement de la Ville. Plusieurs dispositifs participent à cette orientation, comme les Conseils de Secteurs (Quartiers), les Conseils citoyens, le Conseil des Jeunes... Pour compléter ces dispositifs, la Ville souhaite réunir l'ensemble des acteurs concernés pour lui permettre de partager sa stratégie de développement ou de concerter ses partenaires sur des sujets donnés pour lesquels il lui semble indispensable de connaître l'avis des institutions, des professionnels, des riverains.

### **3° Contenu**

- **Les objectifs du Conseil consultatif de Redynamisation du Centre-Ville dionysien sont les suivants.**

Maintenir un dialogue permanent entre la collectivité et les différents acteurs sur toutes les questions relatives à la dynamisation du Centre-Ville

Le Conseil consultatif permet à la collectivité d'échanger avec ses partenaires publics et les acteurs privés sur les actions de dynamisation en matière économique. Cette instance est aussi l'occasion d'informer les différents partenaires présents des projets urbains et économiques, ainsi que des grands événements susceptibles d'avoir un impact sur le territoire.

## Proposer une instance de dialogue entre les acteurs du Centre-Ville

Le Conseil consultatif est une instance de dialogue, de consultation, de propositions et de suivi d'actions. Par le biais de cette instance, la Ville de Saint-Denis a souhaité donner un cadre privilégié pour recueillir les problématiques rencontrées par les acteurs du Centre-Ville.

### **- Composition et grands principes de fonctionnement du Conseil consultatif de Redynamisation du Centre-Ville dionysien**

Il appartient au Conseil municipal d'arrêter la composition et les grands principes de fonctionnement du Conseil consultatif. Ces grands principes seront précisés par un règlement intérieur proposé et validé par le Comité consultatif une fois constitué.

### **Composition**

20 personnes composeront ce Comité consultatif institué pour une durée de 3 ans renouvelable, à savoir :

- 10 représentants des acteurs économiques dans le domaine du commerce, de l'artisanat et des services ;
- 3 membres issus du Conseil municipal ;
- 3 membres désignés par le Conseil de Quartier du Centre-ville ;
- 4 représentants des usagers dans le domaine du transport, de la vie associative et de la consommation.

La liste nominative des participants au Conseil consultatif sera fixée par un Arrêté du Maire.

### **Grands principes de fonctionnement**

Le Conseil consultatif sera présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire et co-présidé par un représentant des acteurs économiques. Ce Conseil permet la mise en place d'une concertation locale et peut donc être consulté par le Maire sur toute question ou projet intéressant l'aménagement, les transports, la dynamisation du Centre-Ville. Il peut aussi transmettre au Maire toute proposition concernant ces questions.

Le Conseil consultatif comprendra 2 instances, à savoir : les sessions plénières qui auront lieu au moins 4 fois par an, et les sous-commissions thématiques qui regrouperont plusieurs membres volontaires afin de travailler sur des sujets spécifiques.

En tant que de besoin, le Conseil municipal pourra compléter ou modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif.

**OBJET**      **Création d'un Conseil consultatif de Redynamisation du Centre-Ville dionysien**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/8-008 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur NAILLET Philippe au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**Article 1** – approuve la mise en place du Conseil Consultatif de Redynamisation du Centre-ville.

**Article 2** - valide la composition du Conseil Consultatif de Redynamisation du Centre-ville tel que présenté au texte du rapport.

**Article 3** – autorise le Maire à signer l'arrêté portant nomination des membres composant le Conseil Consultatif de Redynamisation du Centre-ville.

**Article 4** – approuve les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil Consultatif de Redynamisation du Centre-ville.